

Choix du domicile des enfants

Par flofront, le 09/07/2009 à 07:20

Bonjour,

ma belle fille de 17 ans souhaite venir vivre avec nous (chez son pere) qu'elle demarche devons nous entreprendre pour faire les choses correctement.

l'ex épouse de mon ami ne nous parle plus depuis 4 ans.

merci

Par Marion2, le 09/07/2009 à 08:30

Bonjour,

Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend l'adrese actuelle de votre belle-fille et demander une modification de garde.

Cordialement.

Par flofront, le 09/07/2009 à 08:46

merci de l'information, devons nous faire un courrier à la mere pour l'informer de notre demarche officielle

Par Marion2, le 09/07/2009 à 14:26

Vous pouvez le faire si vous le souhaitez, mais ce n'est pas une obligation.

Dans votre courrier au JAF, n'oubliez pas de mentionner l'adresse de la mère.

Cordialement.